



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ZEP

Question au Gouvernement n° 4435

Texte de la question

LYCÉES EN ZONES D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Romain Colas, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

**M. Romain Colas.** Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous avons fait de l'école notre priorité.

**M. Céleste Lett.** Vous avez échoué !

**M. Romain Colas.** Une priorité de politique publique, une priorité budgétaire de ce quinquennat, car l'école doit permettre à chacun de construire son avenir et, au-delà, celui de la nation. L'école doit être le lieu qui permet à tous les élèves d'acquérir savoirs et connaissances et, quel que soit leur milieu, quel que soit leur parcours, quelle que soit leur ambition, de tirer le meilleur parti de leurs capacités.

Nous avons renforcé la formation des enseignants ; nous avons créé des postes supplémentaires pour limiter le nombre d'élèves par classe et renforcer l'efficacité pédagogique...

**M. Éric Straumann.** Cela ne se voit pas !

**M. Romain Colas.** ...nous avons, enfin, repensé les zones d'éducation prioritaire. L'école et le collège ont été réformés, pour accroître l'accompagnement individuel des élèves. Mais il faut également soutenir et accompagner les lycées, notamment dans les secteurs les plus fragiles.

Des zones d'éducation prioritaires ont été définies, qui bénéficient de moyens supplémentaires, car les conditions de vie des élèves et de leur famille y sont plus difficiles qu'ailleurs. Les lycées situés dans ces zones ont également besoin de cette mobilisation particulière. Les enseignants doivent y être plus nombreux, bénéficier d'un soutien accru et être reconnus.

Les lycées généraux et professionnels accueillent les jeunes de notre pays à une période charnière. C'est en leur sein que l'on décide de son avenir, que l'on se construit, que l'on devient un citoyen et que l'on apprend un métier.

Madame la ministre, pouvez-vous nous assurer que les moyens pour les lycées, notamment dans l'éducation prioritaire, sont et seront mobilisés à la hauteur de l'ambition que nous portons, sur ces bancs, pour la réussite de la jeune génération et, par elle, de la France (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

**M. Philippe Briand.** Allô ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, la tâche des personnels d'éducation prioritaire est immense, et je veux commencer par les remercier pour leur engagement incommensurable au service des élèves, pour la réussite de tous, quelles que soient leurs conditions sociales ou leurs difficultés scolaires. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)*

Comme vous l'avez dit, nous avons décidé, durant ce quinquennat, de soutenir davantage l'éducation prioritaire, en menant une réforme considérable. Elle a consisté à mettre fin à la superposition de dispositifs illisibles, à mieux accompagner financièrement les écoles et les collèges de l'éducation prioritaire, en leur consacrant 350 millions d'euros supplémentaires, et à faire en sorte que les résultats des élèves s'y améliorent encore plus qu'ailleurs.

**Mme Bérengère Poletti.** Ils ne s'améliorent pas !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** La question se pose aujourd'hui pour les lycées de l'éducation prioritaire. Nous avons toujours dit que ce serait la prochaine étape, et nous nous y attellerons au début du prochain quinquennat. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**M. Guy Geoffroy.** Très drôle !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** Nous le ferons, j'en prends l'engagement ! *(Mêmes mouvements.)*

**M. Guy Geoffroy.** Avec qui ? Avec Hollande, Valls ou Macron ?

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** En attendant cette réforme, est-ce que les lycées d'éducation prioritaire perdent des moyens ? La réponse est non ! Tout a été stabilisé pour qu'en termes de moyens, d'indemnités des personnels, comme d'avantages spécifiques liés à la mutation, les choses ne changent pas. Et je répète que la réforme sera menée à bien.

J'en viens maintenant à la vraie question qui se pose derrière tout cela. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Les personnels des lycées d'éducation prioritaire nous demandent ce qu'il adviendra de cette réforme si c'est une autre majorité, celle de la droite et du centre, qui arrive au pouvoir. *(Mêmes mouvements.)* Qui présidera, l'année prochaine, aux destinées de ce pays ? La réponse à cette question ne relève pas de la fatalité, mais du choix politique.

**M. Christian Jacob.** Quel talent oratoire !

**Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre.** Chacun sait que si la gauche reste au pouvoir, elle mettra davantage de moyens. Si c'est la droite, on a bien compris que cette réforme n'aurait sûrement pas lieu. Peut-être aussi que la réforme des collèges sera détricotée. *(Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.)* Je vous le dis : mon engagement, c'est de mener cette réforme. Mon engagement, pour la rentrée 2017, c'est 450 emplois supplémentaires pour mieux encadrer les élèves dans les lycées d'éducation prioritaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain – Exclamations prolongées sur les bancs du groupe Les Républicains.)*

**M. Christian Jacob.** Gardez-la, elle est extraordinaire !

**M. le président.** Mes chers collègues, tant d'agitation ne sert à rien. La réponse de la ministre est la réponse de

la ministre. Pensez à l'image que nous donnons, surtout à la veille d'élections !

## Données clés

**Auteur** : [M. Romain Colas](#)

**Circonscription** : Essonne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 4435

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [1er décembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [1er décembre 2016](#)